item du Budget supplémentaire spécial de ce ministère, à l'exception de l'item concernant la conservation des fourrures, \$58,000.

M. GREEN: Ce crédit, destiné à aider à l'établissement de routes conduisant aux régions minières, accuse une diminution d'un million de dollars. Pourquoi l'a-t-on pour ainsi dire supprimé?

L'hon, M. CRERAR: Sauf deux postes, il s'agit d'un renouvellement de crédit pour l'achèvement de travaux commencés l'an dernier.

M. GREEN: Pourquoi ne pas continuer au moins une partie de ce travail cette année? A l'heure actuelle, où nous avons tant besoin d'or, il serait d'une grande importance nationale de mettre en valeur nos gisements miniers. Il me paraît étrange que le Gouvernement supprime le crédit en question.

L'hon. M. CRERAR: Inauguré en 1936, le crédit en question a figuré au budget des dépenses chaque année depuis. Le seul motif de sa suppression que je puis indiquer, c'est la nécessité de conserver nos ressources financières pour les objets de la guerre.

M. GREEN: L'or est un des produits dont nous avons le plus grand besoin.

L'hon. M. CRERAR: L'opinion de mon honorable ami se rapproche de la mienne à cet égard, mais le Gouvernement est d'avis que le crédit en question est un de ceux qu'il convient de supprimer durant la guerre. A tort ou à raison, nous avons jugé à propos de prendre cette décision, en vue de la nécessité de conserver nos ressources financières.

M. GREEN: A combien s'élève la dépense de l'an dernier?

L'hon. M. CRERAR: Sauf \$30,000, il s'agit d'un renouvellement de crédit. La somme de \$30,000 est destinée à certains travaux en une région minière nouvellement mise en exploitation dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que pour des travaux au Yukon, qui relèvent du Dominion.

M. GREEN: Les provinces ne fournissentelles pas une somme équivalente?

L'hon. M. CRERAR: Non. Les provinces fournissent un tiers de la somme votée par le Dominion. Pour les routes touristiques, la province fournit la moitié.

M. GREEN: On a tout simplement supprimé la construction de routes en pays minier?

L'hon. M. CRERAR: Pour le présent.

M. POULIOT: Le ministre des Mines et Ressources me permettrait-il d'examiner la correspondance échangée entre ses services et M. Onésime Gagnon, ministre des Mines et Pêcheries dans le gouvernement antérieur de la province de Québec, au sujet des sommes dépensées dans Québec à même le crédit à l'étude? La raison de ma demande, c'est que M. Gagnon a emporté toute la correspondance qui se trouvait dans les dossiers de Québec, sauf une lettre du ministre.

L'hon. M. CRERAR: Je n'y vois aucune objection. Ce sont là des affaires publiques.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

95. Administration, \$152,505.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ainsi que je l'ai déjà déclaré, on se heurte à toutes sortes de difficultés lorsqu'il s'agit de clore une session. Le fait que l'autre Chambre a terminé depuis quelques jours son travail et que ses membres rentrent un à un dans leurs foyers constitue pour le Parlement l'une des difficultés du moment. J'espère qu'il en restera un nombre suffisant pour nous permettre de faire adopter notre loi de finance par l'autre Chambre. Je crois que nous devrions, à cette fin, décider que la session pourra être ajournée demain, dans la matinée. J'allais demander à la Chambre de siéger ce soir jusqu'à ce que tous les crédits soient adoptés. Je me souviens du temps où l'on siégeait toute la nuit lorsque la Chambre vers la fin de la session, était arriérée dans ses travaux. Je sais que les honorables membres sont désireux d'en finir et je ne crois pas qu'une séance de nuit, s'il en était besoin ce soir, priverait les honorables députés d'un seul de leurs privilèges. S'il est certaines questions en particulier que les honorables députés aimeraient discuter, ils pourront en faire part aux whips et nous les aborderons au début de la soirée. Nous pourrons ainsi les discuter sans trop nous presser. Il serait peut-être possible de différer l'étude de certains autres problèmes jusqu'à ce que nous nous soyons réunis de nouveau.

(Le crédit est réservé.)

A six heures M. l'Orateur reprend le fauteuil et la séance est suspendue jusqu'à huit heures.)

Reprise de la séance

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SURSIS À LA RÈGLE DE FERMETURE À ONZE HEURES

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et Ressources) propose:

Que la Chambre ne lève pas sa séance à onze heures.

M. CASTLEDEN: Fixe-t-on une limite à la durée de la séance?